



FNCA
Délégation Fédérale Nationale

Monsieur le Rapporteur Fédéral
A l'attention de Monsieur Pierre FORT
48 rue de la Boétie
75008 PARIS

LR/AR n° 2C 04463322372

Paris le 28 février 2019

Monsieur le Rapporteur,

La négociation annuelle sur les salaires du 29 janvier 2019 s'est conclue, une nouvelle fois, par un échec.

Les 4 organisations syndicales représentatives de la Branche avaient demandé, en préambule de la négociation, que :

1. Le différentiel de 0,41% entre l'inflation prévisionnelle retenue lors de la négociation de janvier 2018, et l'inflation 2018 réelle soit pris en compte.
2. Une clause de revoyure soit explicitement actée, afin « de constater l'évolution réelle de l'inflation et de réévaluer l'augmentation salariale générale des salaires 2019 en conséquence ».

Vous avez opposé une fin de non-recevoir à ces demandes, pourtant légitimes et économiquement acceptables, pour les Caisses Régionales.

La négociation s'est conclue par un désaccord malgré ce que nous qualifierons de chantage à la signature. Les 0,52% d'augmentation que vous proposiez en cas de signature ne permettaient pas de couvrir l'inflation prévisionnelle 2019 et de rattraper la perte de pouvoir d'achat sur les salaires, enregistrée en 2018.

Depuis cet échec, le Groupe Crédit Agricole a affiché des résultats qui « dépassent avec un an d'avance nos principaux objectifs », comme l'a déclaré Philippe BRASSAC.

Les Caisses Régionales ne sont pas en reste puisqu'elles affichent un résultat net, part du groupe en normes françaises en hausse de 2,9%, à 3,604 Milliards d'euros. De plus, l'incidence de la transformation du CICE en allègements des charges pérennes et la baisse du taux d'IS à 31 % en 2019, influenceront positivement sur le résultat des Caisses Régionales.

Aujourd'hui, les salariés des Caisses Régionales ne comprennent pas qu'un accord de Branche n'ait pu être trouvé, pour a minima, préserver le pouvoir d'achat de TOUS.

Alors que la Branche Crédit Agricole est fragilisée, la Fédération, par son positionnement fermé, doit être consciente que son attitude met en danger son existence.



D'autant plus, qu'il est difficile de ne pas avoir le sentiment d'être « berné ».

En effet, nous découvrons qu'en date du 16 janvier 2019 (bien avant notre négociation), vous aviez l'information (page 13 du bagage "France Scénario") que l'inflation prévisionnelle 2019 serait de 0.9% (soit 50% de plus que les 0.61% évoqués lors de la réunion technique).

Les syndicats ; FO, SNECA et SUD vous demandent solennellement de vous remettre autour de la table des négociations lors de la prochaine réunion de CPPNI, le 27 mars 2019, afin de parvenir à un accord.

Dans le cas contraire, les organisations syndicales signataires de ce courrier en tireront toutes les conséquences.

Nous vous remercions pour les réponses que vous voudrez bien apporter à ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Rapporteur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Les Permanents :

**FO FEC
Philippe RINGUET**

**SNECA
Dominique HULIER**

**SUDCAM
Jean-Yves SALVAT**